

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2024/134/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie Ne dites pas non, vous avez souri – Maison des associations – 8, rue Germaine Tillon – 14000 Caen – pour trois représentations scolaires du spectacle « *Le Cri des Minuscules* », prévues le jeudi 16 mai 2024 à 9h00, 10h45 et 14h00 au Théâtre du Château.

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec la compagnie Ne dites pas non, vous avez souri – Maison des associations – 8, rue Germaine Tillon – 14000 Caen – pour trois représentations scolaires du spectacle « *Le Cri des Minuscules* », prévues le jeudi 16 mai 2024 à 9h00, 10h45 et 14h00 au Théâtre du Château.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à **2 848,50 € HT (TVA à 5,5%)**.

Le Théâtre du Château prendra en charge également:

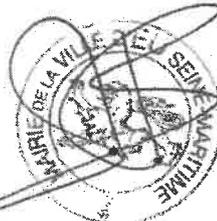
- Les frais de transport à hauteur de **399,90 € HT**.
- L'hébergement pour 3 personnes aux appartements de la ville pendant la période d'accueil.
- Les frais de repas pour 3 personnes sur la période d'accueil.
- Les droits des auteurs (SACD/Sacem)

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 3 mai deux-mille-vingt-quatre.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'Eu
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

